



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ville de Mont-Tremblant Une décision arbitrale blanchit les répartitrices et les répartiteurs

(Mont-Tremblant, le 16 juin 2020) – Dans sa décision datée du 9 avril 2020, l'arbitre André G. Lavoie stipule ce qui suit : [...] déclare que les policiers n'ont pas fait l'objet d'écoute électronique dans la salle de patrouille, par les répartiteurs [...].

Il y a effectivement eu l'ajout d'un voyant lumineux sur les intercoms, mais cela n'a rien à voir avec les interventions effectuées par nos membres dans les événements dont il était question.

« Nous espérons que le climat de travail sera plus sain dans l'organisation avec cette décision qui fait la lumière sur les événements », souligne Kuang Selao, président du syndicat.

À propos

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) représente une centaine de cols blancs et de cols bleus à Mont-Tremblant. Il est affilié au Conseil central des Laurentides (CSN), à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP–CSN) ainsi qu'à la Confédération des syndicats nationaux.

-30-

Pour information :
Kuang Selao, président du syndicat
514 466-9928